

<http://ugtg.org/~apache/spip.php?article363>



Relaxe partielle pour Michel MADASSAMY

- Expressions - Communiqués -



Date de mise en ligne vendredi 6 juillet 2001

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

En relaxant partiellement notre militant, et en le condamnant malgré tout à 3 mois de prison avec sursis et de plus de 40.000 F d'amende, la justice coloniale française a reculé ; mais seulement pour faire retomber la pression...

WOULO POU NONM ET FANM DOUBOUT ! Tribinal fè dèyè jòdila !

Ce jour, 06 juillet 2001, le Tribunal Correctionnel de Pointe-à-Pitre vient de donner son verdict dans l'affaire Michel MADASSAMY, poursuivi pour avoir le 27 mai 2001 manifesté avec des dizaines de militants de l'UGTG pour obtenir des commerçants de Pointe-à-Pitre qu'ils libèrent leurs salariés, ce jour symbole de la lutte anti-esclavagiste et de commémoration.

A l'audience du 22 juin 2001, le Procureur réclamait 4 mois de prison ferme, signifiant ainsi la volonté politique de l'État Colonial Français de sanctionner les militants de l'UGTG, de Criminaliser l'engagement syndical et donner gage au patronat exploiteur, principalement petits-fils d'esclavagistes.

Le Procureur VOGHT, à la suite du Préfet CARENCO, qui déclarait à la presse avant tout procès que « Michel MADASSAMY a cassé, il faut que justice passe », avait d'ailleurs lors du procès en comparution immédiate obtenu l'incarcération de Michel MADASSAMY, au mépris de la règle sur la présomption d'innocence.

Il a fallu une grande et ferme mobilisation des travailleurs et du peuple de Guadeloupe, de nos avocats verticaux, de nos camarades syndicalistes et de personnalités de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Dominique et de France pour arracher sa mise en liberté le 12 juin 2001.

Aujourd'hui, le Tribunal Correctionnel en relaxant partiellement notre militant, et en le condamnant malgré tout à 3 mois de prison avec sursis et de plus de **40.000 F.** d'amende a reculé, dans l'objectif politique de faire tomber la pression.

Seulement, en fait, il s'est refusé à nous donner totalement raison, de façon bien évidemment à ne pas déjuger les juges qui avaient décidé sa mise en détention le 1er juin 2001 et à protéger tous les lâches, les capitulards et les affairistes qui l'avaient condamné avant tout procès.

NOU KA FÈ APÈL

Cette décision est cependant inacceptable, Michel MADASSAMY et nous, avons décidé de faire appel.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une décision politique dite de justice face à un dossier d'accusation vide, face à des témoins à charge absents et qui présentent des déclarations contradictoires lors de leur audition à la police.

L'engagement de Michel MADASSAMY et de l'UGTG pour le 27 Mai, pour notre devoir de mémoire, pour la construction de l'homme Guadeloupéen jamais ne doit être assimilé à un délit de droit commun.

Notre détermination à poursuivre la lutte pour le droit au travail, le droit au respect, le droit à la dignité du peuple de Guadeloupe, pour la liberté et l'indépendance syndicale jamais ne faillira devant la répression policière et judiciaire.

Répwésyon ka kontinyé

D'autant que :

" **Le 05 septembre 2001, 2 militants de l'UEC-UGTG**, syndicat du Commerce, sont convoqués à 14 h 30 au Tribunal Correctionnel de Pointe-à-Pitre, pour entrave à la circulation lors des journées de solidarité avec Michel MADASSAMY.

" **Le 26 septembre 2001, Michel MADASSAMY et Rolin GUSTAVE sont convoqués** pour leur action lors de la grève qu'ils ont engagée et gagnée en s'opposant à la vente de la Société de Transports de Produits Pétroliers **STPP/ELF** à la Société CABOTRA.

" **Le 02 octobre 2001, 4 militants, travailleurs de l'hypermarché CONTINENT**, sont convoqués pour leur participation au piquet de grève décidé en solidarité avec Michel MADASSAMY.

" **Le 23 octobre 2001**, ce sont deux militants de l'**UATG** qui devront répondre de l'opposition qu'ils ont fermement signifiée à des taxis clandestins

KONBA DÈYÈ PÒKÒ MANNYÉ.

Par ces interpellations, le pouvoir colonial français persiste à vouloir nous bâillonner

Nous avons aussi compris que nous sommes dorénavant un des principaux obstacles à sa politique de destruction de la Société Guadeloupéenne, de zombification et de dépossession de l'homme Gwadeloupéen, de mépris et d'exploitation du travailleur de Guadeloupe

KONBA LA ANGAJÉ

ÈVÈ LONTAN PLIS FÒS

ÈVÈ LONTAN PLIS BALAN.

NOU PA PÈ !

ANSANM NOU KA LITÉ - ANSANM NOU KÉ GANNYÉ

P-à-P, le 06/07/01

Bureau UGTG